

Dès la rentrée, mobilisé·es pour la revalorisation !



L'inflation se poursuit (27,7 % depuis 2010, et + 2,5 % en rythme annuel au 1^{er} juin 2026) et accentue encore le déclasserement salarial de nos professions, mis en évidence par nos mobilisations, contre la réforme des retraites.

Depuis la promesse de campagne de + 10 % sans contreparties, les mesures, au compte-gouttes, ont été très insuffisantes (juillet 2023 : + 1,5 % pour le point d'indice ; janvier 2024 : + 5 pts sur les grilles indiciaires ; 2026 : indemnité carburant et coup de pouce dérisoire aux indemnités kilométriques).

Cure d'austérité pour la Fonction publique, refus de toute mesure salariale d'ici 2027, casse des services publics et de notre modèle social : le Gouvernement assume ses choix budgétaires, et leurs conséquences pour les agent·es, les usager·es, les solidarités.

Le sous-investissement dans l'Ecole, combiné aux réformes successives, dégrade encore nos conditions d'exercice, et alourdit notre temps de travail. Suppressions de postes, classes surchargées, HSA imposées, diminution des horaires par discipline : pour chaque enseignant·e, c'est un service plus lourd, toujours plus de classes et d'élèves en responsabilité. Abusivement présenté comme une revalorisation, le dispositif du Pacte, nouvelle version du « travailler plus pour gagner plus », est surtout un outil managérial dangereux. Il individualise missions et rémunérations, creusant encore les inégalités, en particulier entre femmes et hommes.

Face à la crise d'attractivité de nos métiers, l'absence de réponse salariale du Gouvernement pour les agent·es publics (majoritairement des femmes) est un scandale social et une absurdité politique. Des exemples récents montrent que nos luttes peuvent payer : programmes

d'EVARS, fin de l'obligation des groupes de niveau, ouverture de discussions sur la création d'un corps d'AESH, élaboration d'une grille, pour les AED en CDI...

Dès la rentrée, la FSU œuvrera à la réussite de la journée d'action intersyndicale Fonction publique du mardi 29 septembre, pour peser par la grève et les manifestations sur les arbitrages budgétaires et gagner de vraies mesures de revalorisation.

LES PRINCIPALES REVENDICATIONS DE LA FSU POUR NOS RÉMUNÉRATIONS

- Augmentation significative de la valeur du point d'indice (+ 10 % dans l'immédiat), et mécanisme pérenne d'indexation sur les prix ;
- Amélioration des perspectives de carrière pour toutes les catégories et revalorisation des grilles indiciaires, pour sortir les débuts de carrière de la zone du SMIC ;
- Exigence d'exemplarité des employeurs publics en matière d'égalité salariale, notamment entre femmes et hommes ;
- Rétablissement de la rémunération à 100 % en congé maladie ordinaire et abrogation du jour de carence.

Santé et PSC : des droits et des questions sans réponses !

Notre employeur (Recteur, DASEN, chef·fe d'établissement) a des obligations légales conséquentes vis-à-vis de notre santé dans le cadre du travail : recensement et prévention des risques, information et formation des agent·es, conditions de travail adaptées pour leur santé et leur sécurité... Alors que la dégradation des conditions d'exercice peut affecter la santé, ces obligations sont loin d'être toujours remplies ! Des outils existent, pour rappeler l'employeur à ses responsabilités : le Registre Santé et Sécurité au Travail, ou encore la Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT), où siègent des représentant·es FSU aux niveaux ministériel, académique et départemental... Faisons des questions de santé au travail un véritable enjeu syndical !

Les droits en santé sont souvent mal connus, et les démarches complexes :

congés maladie, temps partiel thérapeutique, accidents de service et Congé d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS), possibilités d'allègement de service, d'aménagement de poste... Face à une médecine du travail défaillante et à la remise en cause régulière de ces droits, la FSU vous informe et vous aide à les faire valoir.

La FSU reste aussi à vos côtés pour décrypter la réforme de la Protection sociale complémentaire (obligation d'adhésion au contrat collectif de complémentaire santé souscrit par l'employeur), dont elle ne partage pas les orientations politiques. Elle revendique notamment la prise en charge à 100 % des soins prescrits par la Sécurité sociale.

Deux mois après l'entrée en vigueur des contrats collectifs santé et prévoyance (facultatif) souscrits pour les agent·es de l'Éducation nationale, plusieurs dysfon-

ctionnements persistent : ayants droits adultes sans espace individuel autonome, défaut de lisibilité des lignes de la fiche de paye, problèmes liés à la prévoyance... La mise en œuvre de la protection sociale complémentaire reste chaotique, faute d'anticipation.

La FSU poursuit ses interventions auprès du ministère pour obtenir des réponses concrètes, la correction des erreurs, et pour que les droits de tous les personnels soient pleinement garantis.

Retrouvez toutes les informations détaillées dans notre article :

